

PRINTEMPS DES ASSOCIATIONS CITOYENNES 2015

DOSSIER DE PRESSE



Collectif des associations citoyennes

108 rue Saint-Maur 75011 Paris - tél. : 07 70 98 78 56

www.associations-citoyennes.net - contact@associations-citoyennes.net

Rappels généraux : les associations aujourd'hui en France (p.3)

Pourquoi les associations citoyennes se mobilisent elles ? (p.5)

- les conséquences du plan de rigueur
- la suppression de clause de compétence générale pour les collectivités locales
- la financiarisation de l'action associative (Social impact Bonds)

Les premières annonces de décisions communales (p.6)

- les villes qui préservent le tissu associatif
- première information sur les diminution de subventions
- la culture particulièrement visée

Des exemples d'associations en danger ou disparues (p.10)

Document de présentation du printemps (p.12)

Quelques programmes de mobilisations locales (p.13)

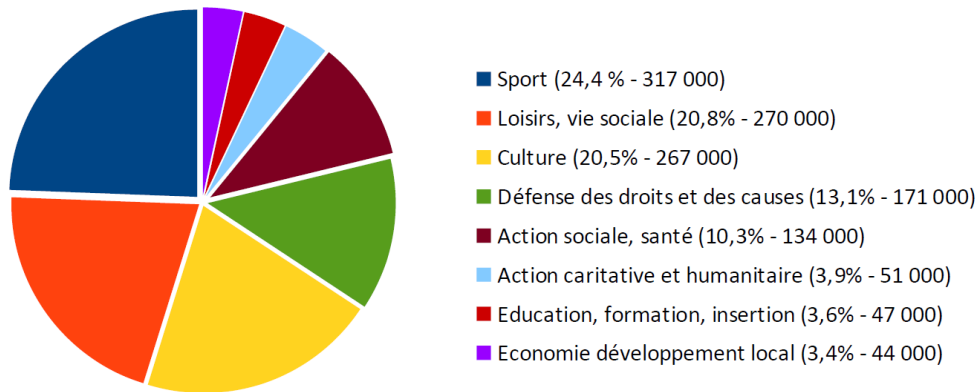
Présentation du collectif (p.15)

La liste des collectifs locaux et des initiatives existantes (p.16)

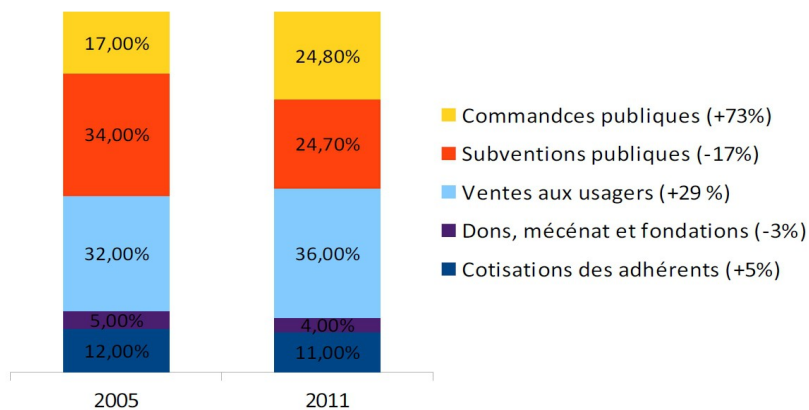
LES ASSOCIATIONS AUJOURD'HUI EN FRANCE

Aujourd'hui en France, on estime à plus de 1 million 300 000 le nombre d'associations, pour la plupart dans les secteurs du sport, de la culture, des loisirs, de la vie sociale et de la défense des droits et des causes. 96% d'entre elles ont un budget inférieur à 200 000€ et emploient de 0 à 10 salariés.

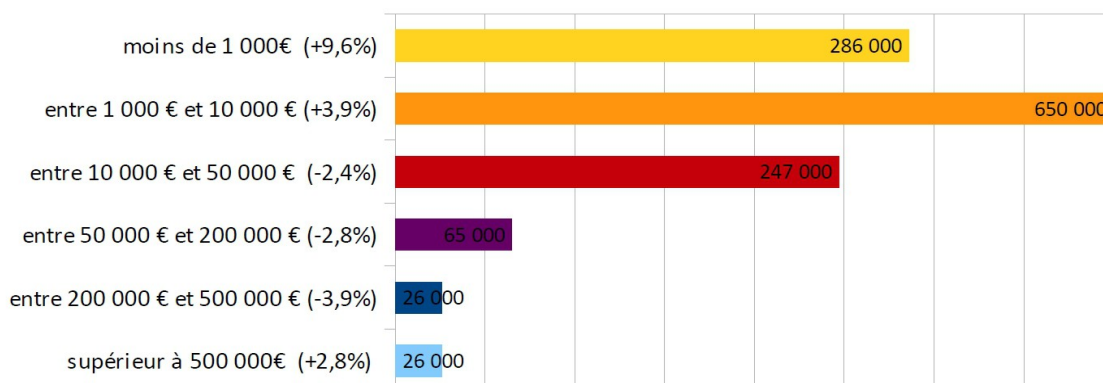
Répartition du nombre d'associations par secteur d'activité



Si le financement des associations est très différent d'un secteur à l'autre, des tendances globales peuvent néanmoins être dessinées. Depuis 7 ans, le recours aux appels d'offres a considérablement augmenté de même que la participation des usagers. A l'inverse la subvention et le mécénat sont en baisse et sont concentrés au sein d'une minorité d'associations.

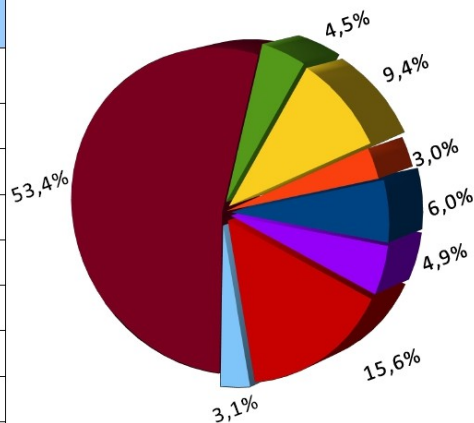


Répartition du nombre d'associations (en nombre) et de leur évolution (en%) en fonction du volume de leur budget annuel



L'emploi associatif (1 500 000 emplois en équivalents temps pleins) est lui aussi, principalement concentré dans le secteur de l'action sociale et de l'insertion. Seules 13% des associations (au nombre de 165 000) sont employeuses et 78 % d'entre-elles emploient moins de 10 salariés.

Secteur d'activité
Sport
Loisirs et vie sociale
Culture
Défense des droits et des causes
Action sociale et santé
Action caritative et humanitaire
Éducation, formation, insertion
Économie et développement local



Les « très grandes associations » (celles qui emploient plus de 50 salariés) ne représentent que 5% du nombre d'associations employeuses (et 0.6% du nombre total d'associations) mais emploient 87 % des effectifs salariés.

Évolution de l'emploi salarié dans les associations (sources ACOSS ET INSEE) :

Année	Effectifs (CVS)	Variation nette	Variation en %	Commentaires	Contexte financier
2011	1 714 200	-9 900	-0.57%	Seul le secteur « hébergement médico-social » était en hausse. L'aide à domicile notamment a perdu. 22000 emplois perdus sur l'année scolaire	PIB à -2,1%
2012	1 724 000	+9 800	+0.56%	Dont +2% pour le seul secteur « activités récréatives et de loisirs » boosté par les DSP.	PIB à 0,3%
2013	1 739 600	15 600	+0.90%	Dont 2% pour le seul secteur « hébergement médico-social ». Le 1er trimestre est en baisse mais les emplois d'avenir permettent de rectifier la courbe sur l'année (57220 sur l'année 2013 dont environ 40000 pour les associations)	Dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités stable. PIB à 0,3%
2014	1 748 300	8 700	+0.50%	Chiffres des <i>emplois d'avenir non marchands</i> encore inconnus à ce jour, mais hypothèse raisonnable de 35000 emplois pour le seul secteur associatif .	DGF en baisse de 2,56% (1,5 milliards d'euros)

1°) Conséquences du plan de rigueur :

On commence à constater, dans toute leur ampleur, l'application de la rigueur et de l'austérité au niveau des communes et des villes. Les baisses moyennes de subventions aux associations sont souvent de l'ordre de 10 %, comme à Arras ou à Aubagne, mais atteignent parfois 25 % comme à Chalon sur Saône¹. Ce n'est que le début d'un mouvement de fond qui montre que les associations sont considérées comme une des premières variables d'ajustement des collectivités publiques.

Cette diminution est loin d'être uniforme selon les territoires. Quand certaines, tentent de maintenir coûte que coûte le soutien à la vie associative, d'autres comme Saintes, font supporter les deux tiers de la baisse des subventions aux associations à vocation sociale. A Romans, Avrillé ou Sartrouville, des baisses importantes (jusqu'à 40%) sont notifiées aux Maisons de Jeunes, aux centres sociaux ou aux activités d'aide aux adolescents des quartiers populaires. Dans le domaine de la culture, l'hécatombe a déjà commencé et s'amplifie.

2°) La suppression de la clause de compétence générale :

Parallèlement, dans le cadre de la première lecture du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), l'Assemblée a déclaré irrecevable l'amendement proposant que la jeunesse, la vie associative et l'éducation populaire ainsi que les droits culturels des personnes, figure parmi les compétences partagées des collectivités locales. Par cette décision, l'état empêche les co-financements des collectivités locales aux associations et consacre la transformation du fait associatif comme un simple instrument de prestations de biens et de services à la merci des pouvoirs politiques locaux.

3°) Financiarisation de l'action associative :

Pour justifier leur désengagements, les autorités publiques cherchent de « nouveaux modes » de financement. Les financiers ont compris qu'un marché leur été ainsi ouvert et un groupe du G8, piloté par les banques et le ministère des finances, tente d'importer en France un mécanisme anglais : les « Social Impacts Bonds ». Le rapport « *Comment et pourquoi favoriser les investissements à impact social ? Innover financièrement pour innover socialement* » remis à la ministre de l'économie sociale propose un véritable bouleversement du système de financement des associations. Ce dispositif est en réalité très proche de celui mis en place avec les partenariats public-privé (PPP) et menace l'autonomie des projets associatifs. L'État fait une économie apparente à court terme puisque les financements sont avancés par des entreprises privées, mais doit ensuite rembourser et payer un surcoût parfois très important. Mais le danger principal est bien celui d'une perte de la capacité d'agir des associations. En effet, l'investisseur est très directement intéressé par les objectifs chiffrés atteints par l'association, puisque sa rémunération en dépend. La finalité de l'action menée n'est plus l'intérêt général mais devient la maximisation du profit de l'investisseur. Les conséquences sociales, culturelles et politiques sont incalculables et l'idée même d'expérimenter ce type de dispositif doit être dénoncée ! Une analyse a été menée fin 2014 par le Collectif sur ce projet et débouchera sur une action d'information et d'interpellation des pouvoirs publics et des banques pour dénoncer les conséquences extrêmement graves de ce projet et s'y opposer.

1 Rappelons que les estimations du Collectif pour l'année 2015 tablaient sur une diminution des subventions de l'ordre de 7 %. La réalité se situe donc au-delà de nos estimations. Que disent nos statisticiens ? (Cf article « [Ne soyons pas aveugles !](#) »)

En octobre dernier, alors que le gouvernement se refusait à le faire, le Collectif des associations citoyennes a tenté d'évaluer l'impact des restrictions budgétaires sur la vie associative. On trouvera nos analyses sur notre [site ICI](#) . Aujourd'hui, il apparaît que les estimations que nous avons faites sont en voie de réalisation et les premiers exemples de suppression d'activités associatives apparaissent. Nous avons collecté les décisions municipales concernant les subventions aux associations. Les réactions des villes face à la baisse de leur dotation ne sont pas uniformes. Si certaines donnent la priorité au maintien du tissu associatif, comme à Grenoble, Saint Étienne ou Aurillac, d'autres, semble-t-il plus nombreuses, répercutent des baisses plus ou moins importantes, avec parfois des mesures sélectives au détriment du culturel, du social et du sport, et ici et là et des suppressions totales de subventions, notamment lors de changements de majorité.

>> La carte pour visualiser la [répartition géographique est ICI](#) <<

Nous n'avons pas encore de données précises sur le pourcentage des communes qui diminuent leurs subventions, hormis deux enquêtes effectuées par l'ANDES (association nationale des élus en charge du sport) en janvier dernier, qui indique que 25 % des communes envisagent de diminuer leurs subventions au domaine sportif, et par l'APVF (association des petites villes de France) qui indiquait que 95 % des communes envisageaient une diminution des subventions au domaine culturel (*voir p 2*).

Les villes qui préservent le tissu associatif

➤ Grenoble : le choix de diminuer l'appui aux grands clubs sportifs pour maintenir le tissu associatif

L'exemple de la ville de Grenoble montre que d'autres choix sont possibles. Pour préserver le tissu associatif, la ville a choisi de diminuer de 14 % les aides au sport professionnel. Les grands clubs annoncent leur intention d'augmenter les cotisations, certains déplorant que cela contribue à les rendre encore plus élitistes. La Ville, qui a mis du temps à établir son budget 2015, avait pourtant promis de limiter les diminutions. Mais la décision de ne pas toucher, ou presque, aux subventions destinées au tissu associatif, a fait pencher la balance en défaveur des clubs sportifs.

Voir : <http://www.gazettevaldoise.fr/2015/01/02/coup-de-chaud-pour-les-association-de-pontoise/>

➤ Champs sur Marne maintient les subventions aux associations

La ville de Champs-sur-Marne a fait le choix de diminuer les crédits au fonctionnement afin de pouvoir maintenir les subventions aux associations, considérées comme essentielles à la vie de la commune. « Pour cette année ce choix est possible, mais on ne sait pas comment il sera possible d'assurer la continuité en 2016 et 2017 ».

➤ Saint-Étienne maintient les aides aux associations

Le maire, a rappelé les engagements qu'il avait pris : pas de hausse de la fiscalité et pas de baisse des aides attribuées aux associations. Pour combler la perte liée aux dotations plus faibles de l'État, ce sont les investissements qui vont en prendre un coup. Ils se montent à 48 millions au total, en recul de 4 millions par rapport à 2014.

Voir : <http://www.activradio.com/saint-etienne-vote-du-budget-sur-fond-de-grogne-des-agents-territoriaux/>

➤ **La Chapelle sur Erdre : progression de 2,7 %**

Les saines finances de la Ville permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Aussi, le montant des subventions allouées aux associations progressera de nouveau de 2,9% cette année 2015. Cela permettra notamment de maintenir l'organisation de temps forts sur la commune, avec les tournois internationaux de Fustal et de basket, Handi'Chap, Festiv'ID, La Chapelle en fête et Noël en centre-ville, pour ne citer que les plus identifiés. Parallèlement, la Ville continuera d'accompagner le développement de la Maison Pour Tous ainsi que le projet du CREPS à la Babinière.

Voir : <http://www.lachapellesurerdre.fr/le-budget-0>

➤ **Aurillac : les subventions aux associations ne baisseront pas**

Le maire d'Aurillac, Pierre Mathonier, ne souhaite ni augmenter les taux d'imposition, ni toucher aux subventions accordées aux associations car « *les clubs sportifs, les associations caritatives ou culturelles, les écoles de sport contribuent à construire une ville apaisée. Il faudra trouver des économies, à hauteur de 100.000 €, dans la réorganisation et le fonctionnement des services municipaux. Grâce aux efforts budgétaires engagés, le volume d'investissements ne devrait connaître qu'une baisse modérée* ».

Premières informations sur les diminutions de subventions

➤ **Saintes : une baisse moyenne de 10,8 % des subventions, supportée aux deux tiers par les associations à vocation sociale**

Le montant des subventions allouées en 2015 aux associations saintaises atteint plus de 2,4 millions d'euros. Cette enveloppe baisse cette année de 300 000 euros, soit 10,8 %. Le maire Jean-Philippe Machon (DVD), met en avant les baisses de dotation et la nécessité de redresser les comptes publics. A travers la répartition de ces subventions, [le maire de Saintes entend mettre l'accent](#) sur la culture et son rayonnement dans les années à venir, notamment par le biais de l'Abbaye aux Dames et de sa programmation musicale. Les associations à vocation sociale – comme les trois centres sociaux de la ville – supportent près des deux tiers de ces baisses de subventions.

Voir : <http://www.sudouest.fr/2015/02/20/baisse-des-subventions-a-saintes-des-efforts-disparates-1836382-1531.php>

➤ **Chalon : baisse uniforme de 25 % aux associations chalonnaises**

Le maire de Chalon, M. Platret a annoncé une baisse uniforme de 25% des subventions à toutes les associations chalonnaises. La baisse porte prioritairement sur les politiques éducatives. Objectifs Métiers, le renouvellement urbain, la lutte contre l'isolement des personnes âgées et maintenant une baisse identique des subventions à toutes les associations, sans même étudier les situations particulières ni l'ampleur du travail fourni par chaque association pour le vivre-ensemble.

Voir : <http://www.lejsl.com/edition-de-chalon/2015/01/22/baisse-des-subventions-aux-associations-l-opposition-s-insurge>

➤ **Romans : les diminutions de crédits aux MJC et Centres sociaux sont supérieures à 40 %**

Dès le mois d'octobre 2014, la municipalité avait annoncé une baisse des subventions aux Centres sociaux et aux MJC de 40 %. La baisse atteint finalement plus de 65 % pour le Centre social de la Monnaie, dans le quartier le plus « sensible, » de la ville, et celui-ci devait fermer fin mars. Un plan de sauvetage a été proposé par la coordination des cinq structures concernées, qui a été accepté par la ville, laquelle revient sur certaines décisions. Les restrictions de crédits touchent aussi d'autres associations. La vente des bâtiments du pôle associatif de la Maison de la nature et l'environnement a entraîné l'émergence de formes plus dures de résistances, avec l'installation d'une « ZAD » dans les locaux.

Voir : http://www.petitions24.net/maisons_menacees_-_quartiers_en_dangers_a_romans_sur_isere

➤ **Arras : augmentation des tarifs municipaux et baisse des subventions aux associations**

Face à une baisse de la dotation de l'État qui représente 5 % de ses recettes, la ville d'Arras a décidé d'augmenter modérément les tarifs des services municipaux le 1^{er} mars mais surtout de diminuer les subventions aux associations de 10 % en moyenne. Ces dernières sont invitées à se tourner vers le mécénat et le sponsoring pour équilibrer leurs budgets !

Voir : <http://www.lavoixdunord.fr/region/budget-2015-hausse-des-tarifs-municipaux-et-baisse-des-ia29b0n2667232>

➤ **Parthenay : baisse de 20 % des subventions aux associations**

Le maire de Parthenay, a fait voter j un budget qui voit les subventions aux associations baisser de 20 %. Parlant de « recul historique » et de « politique suicidaire pour l'économie locale », Xavier Argenton a estimé que l'impact local de la baisse cumulée de la DGF (dotation globale de fonctionnement allouée par l'État) représentera 1,15 million d'euros sur 3 ans (240.000 € en 2015, 429.000 € en 2016 et jusqu'à 479.000 € en 2017), à comparer au budget de fonctionnement qui s'équilibre à 10,54 millions d'euros. Les charges de personnel représentent à elles seules près de 56 % du budget de fonctionnement et les subventions de fonctionnement environ 5%.

Voir : <http://www.courrierdelouest.fr/actualite/parthenay-subventions-en-baisse-sept-associations-extremement-inquietes-10-03-2015-211047>

➤ **Pontoise : Les subventions allouées aux associations par la municipalité revues de 14% à la baisse en 2015**

1 382 493,55 euros en 2015 contre 1 609 946,50 euros en 2014. Dans sa démarche, la municipalité affirme « qu'un long travail de concertation a été mené avec les associations et chaque adjoint au maire ». Un argument contesté par plusieurs associations qui reprochent le « manque de concertation », ont l'impression d'avoir été baladées pendant de longs mois. Social, culture, sport, aucun secteur n'est épargné par la vague de restrictions. Commentaire du maire (UMP) Philippe Houillon : « Dans un contexte financier très compliqué, tout le monde doit s'adapter » Et de conclure : « Cette tendance n'est pas terminée. 2016 et 2017 s'annoncent encore plus compliquées ».

Voir <http://www.gazettevaldoise.fr/2015/01/02/coup-de-chaud-pour-les-association-de-pontoise/>

➤ **Romilly (Aube) 20% de baisse en 2 ans, mise à mort de la MJC**

Le budget 2015 de la commune de Romilly a été voté le 10 février lors d'une séance tendue au conseil municipal de Romilly-sur-Seine. La baisse de 10% des subventions pour les associations a été confirmée. La municipalité souhaite en effet diminuer de 20% en 2 ans les sommes allouées à ces organismes. Pour la MJC, il s'agit d'une baisse de 50%. Une première manifestation a eu lieu le 9 février avec 700 personnes, qui a rassemblé diverses associations comme le Romilly Sports 10 ou l'AFMR, ainsi que l'office municipal des sports.

Voir : <http://www.canal32.fr/thematiques/societe/sujet/romillyseine-manifestation-des-associations-contre-la-baisse-des-subventions.html>

➤ **Roubaix : baisse de 7% en 2015 et à nouveau en 2016**

Lors du dernier conseil municipal, la Ville a annoncé une baisse des subventions aux associations de 7 % en 2015 et à nouveau 7% en 2016. Si on ne sait pas encore lesquelles seront touchées et dans quelles mesures, certains présidents s'inquiètent déjà. en redressement judiciaire depuis 2010, la situation est d'autant plus problématique pour certaine structure : « Même si, en 2014, le versement de la municipalité représentait 3 % de nos ressources, il ne nous faut pas grand-chose pour s'écrouler ».

Voir : <http://www.nordeclair.fr/info-locale/roubaix-la-baisse-des-subventions-inquiete-les-associations-ia50b12891n599490>

➤ **Quimper : suppression sélective des crédits à certaines associations**

Le nouveau maire de Quimper, dès son arrivée, a annoncé en 2014 une diminution des subventions à des associations qui ne lui plaisaient pas, dont Droit d'asile Cornouaille, qui avait soutenu un étranger sans papiers, une association culturelle « Très tôt théâtre », à propos d'un spectacle que celle-ci avait donné, une fête multiculturelle pour les enfants organisés par le CICODES, etc. Pour 2015, la baisse des subventions sera de 6 % en moyenne, avec une modulation allant jusqu'à moins 12 %.

Voir : <http://www.ouest-france.fr/faut-quon-en-parle-subventions-aux-associations-du-nouveau-quimper-3136728>

➤ **Toulouse : la mairie s'apprête à annoncer, après les élections, un plan d'économies sans précédent**

La pression est maximale sur le fonctionnement des services. Mais les associations doivent également s'attendre à des baisses de subventions. La mairie va chercher pour la gestion de services de certains services des cofinancements avec le privé.

Voir : <http://www.ladepeche.fr/article/2015/03/04/2059844-le-capitole-se-serre-la-ceinture.html>

➤ **Les subventions aux associations auxerroises pourraient diminuer de 20 % en 2015**

On ne sait pas encore quelles associations seront touchées par la baisse, l'enveloppe des subventions devrait perdre plus d'un million d'euros. La municipalité affirme vouloir faire du cas par cas. La municipalité précise qu'elle va perdre plus de 10 millions d'euros de dotations de l'État sur l'ensemble du mandat, ce qui est considérable. Une vingtaine d'associations reçoit moins de 1.000 euros d'aide de la mairie. « Pour certaines, moins d'argent, c'est la fermeture assurée. Et Auxerre risque de perdre en qualité de vie ».

Voir : http://www.lyonne.fr/yonne/actualite/2015/02/06/les-subventions-aux-associations-auxerroises-pourraient-baisser-de-20-en-2015-infographie_11320527.html

La culture particulièrement visée

➤ **95 % des petites villes prévoient dès octobre dernier des coupes budgétaires en matière de culture**

Un sondage effectué par l'association des petites villes de France (APVF) sur 200 communes a montré dès octobre dernier que 95 % d'entre elles envisageaient des coupes budgétaires dans le domaine culturel. L'étude soulignait que pour la première fois au risque de constater une diminution des services publics de proximité.

Voir l'étude complète <http://www.apvf.asso.fr/files/communiquede-presse/Etude-BUDGET-2015.pdf>

➤ **La voix du Nord publie un dossier significatif**

La voix du Nord a publié le 16 février un dossier alarmant sur les arrêts de subventions, festival annulé, projets suspendus dans le Nord-Pas-de-Calais.

Voir : <http://www.lavoixdunord.fr/culture-loisirs/restrictions-budgetaires-quand-la-culture-passe-a-la-caisse-ia0b0n2663522>

➤ **La carte des 140 manifestations et actions culturelles supprimées depuis les municipales**

Emilie Jersol, médiatrice culturelle ou turbulente (un festival d'arts de la rue près de Valenciennes), a créé la carto-crise, un recensement France entière des festivals, structures et établissements culturels supprimés depuis les municipales de l'an dernier. Cette carte interactive et participative recense déjà 140 suppressions depuis mars dernier, et le chiffre s'accroît tous les jours. Souvent en cause, les baisses de subventions, mais pas seulement. Cette carte a réussi à provoquer « une prise de conscience collective » avec un fort retentissement médiatique. Elle espère une remise en question des politiques sur la place de la culture dans la société, qui n'est pas qu'un espace de loisirs, mais aussi de réflexion.

Voir la cartocrise : http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/cartocrise-culture-francaise-tu-te-meurs_26647#10/50.7612/2.9553

LES EXEMPLES D'ASSOCIATIONS EN DANGER OU DISPARUES

✓ Éco- mobile à Caen disparaît

L'association Éco-mobile depuis 2007, agit pour le développement du covoiturage domicile-travail dans l'agglomération caennaise. De 2007 à 2011 elle demandait une contribution aux entreprises dans lesquelles elle intervenait. Le pilotage de l'action était assuré par la Région Basse Normandie et le financement assuré par le FEDER, l'ADEME et la Région. Malgré ses alertes, le Conseil régional a décidé unilatéralement que les animations seraient gratuites pour les entreprises, sans pour autant assurer l'équilibre de l'opération. A la fin de la convention, l'association n'a pu remettre en place un paiement pour les entreprises et s'est donc trouvé dans l'obligation de licencier ses 2 salariés et va se dissoudre.

Pour en savoir plus : Josiane Lowy - josiane.lowy@laposte.net

✓ Disparition de la MJC d'Avrillé

La ville d'Avrillé a décidé de diminuer de 50 pour de 40 % la subvention à la MJC, soit 120 000 €, alors que l'association se porte bien, avec un budget à l'équilibre et 1700 adhérents à ce jour, avec un grand nombre d'ateliers. De plus, l'espace jeunesse a été fermé et détruit, avec en compensation de la proposition d'un sous-sol. De ce fait, la MJC doit licencier quatre permanents sur cinq et voit 50 ans d'efforts réduits à néant. Tout ceci au nom de la baisse des dotations de l'État, dans une des communes les plus riches du département.

Pour en savoir plus : <http://www.courrierdelouest.fr/actualite/avrille-des-licenciements-a-la-mjc-03-02-2015-206733> ou Marc Royer- mar.royer@free.fr,

✓ Sartrouville : L'Atrium ferme en mai

L'association Atrium organise notamment des activités de loisirs et de l'aide aux devoirs pour les enfants et les ados du quartier du Plateau à Sartrouville. L'assemblée générale extraordinaire de du 13 février a voté à l'unanimité la dissolution d'Atrium. La subvention que la Ville lui versait a été réduite de 43 % au budget 2015, passant de 298 000 à 168 000 euros. Elle va donc être contrainte de mettre la clé sous la porte. Les huit salariés qu'elle employait vont être licenciés progressivement.

Pour en savoir plus : <http://www.courrierdesyvelines.fr/2015/02/19/baisse-de-subventions-atrimum-met-la-cle-sous-la-porte/>

✓ Villes-Mains-Jardins déstabilisée par la disparition du travail social des quartiers

Ville-mains-jardins gère à Paris 10^{ème} un jardin partagé, avec des activités pédagogiques, intergénérationnelles, des événements artistiques et des animations de quartier. Elle ne reçoit aucune subvention, mais se trouve déstabilisée parce que les jardins se trouvant envahis par les personnes les plus démunies, qui ne sont plus accueillies par les structures qui faisaient du travail social de quartier et qui ont fermé, comme par exemple Médecins du monde passage Dubail. Or Villes-Mains-Jardins n'a ni les compétences (techniques et scientifiques), ni les moyens (savoir faire professionnels) d'assumer des fonctions médico-sociales. Les "travailleurs sociaux" engagés pour les associations, petites ou grandes, qui agissent auprès des habitants, des migrants, des arrivants, mettent en œuvre, en plus d'une vraie connaissance du territoire acquise de longues années durant, de vraies compétences professionnelles auprès des populations précarisées, que nul bénévole, nul emplois d'avenir ou service civique ne saurait exercer, même avec toute la bonne volonté du monde et toute la solidarité nécessaire.

✓ **Paris 19^{ème} : liquidation judiciaire de l'association Microlithe**

Liquidation judiciaire de notre association, microlithe, espace public numérique, implantée dans le Haut Belleville depuis plus de 16 ans. Après un redressement et un licenciement économique et malgré les promesses de financement de la Ville de Paris, celles-ci n'ont jamais été versées puisque le financement principal de l'association a été voté en fin d'année 2014, l'association est donc restée sans aucun autre financement que le produit de son activité en 2014. Avec sa liquidation ce sont 3 emplois qui ont disparu et l'activité d'accueil, de lien social et de formation de notre association dans le quartier du Haut Belleville marqué par de grands ensembles sociaux.

Pour en savoir plus : Françoise Renaud - franrenaud@yahoo.fr, trésorière de Microlithe

✓ **L'association d'insertion « Les Saveurs de Yenka » a fermé ses portes**

L'association d'insertion « Les Saveurs de Yenka » est un restaurant traiteur associatif destiné aux femmes demandeurs d'emploi de longue durée. L'association, depuis 2000, valorisait leur savoir-faire culinaire et leur culture au travers d'une activité économique. Elle combinait l'insertion par l'économique et la construction du lien social sur la ville de Viry-Châtillon. *« Nous sommes désolés de vous informer de la cessation d'activité de l'association. Cette fermeture est liée aux difficultés de trésorerie consécutives à des retards de paiement des subventions et de la décision du comité départemental d'insertion par l'activité économique de supprimer les postes d'insertion. Toutes nos démarches sont demeurées vaines tant auprès de l'Etat, que de l'Etat/FSE, du Conseil Général, ou des élus, à croire que les actes ne suivent pas les discours. Au Tribunal, nous avons décidé de "jeter l'éponge" et avons demandé la mise en liquidation judiciaire. Nous étions la dernière entreprise d'insertion de l'Essonne dans les métiers de bouche dédiée aux femmes. Nous sommes autant désolés de cette issue après 14 ans d'une expérience humaine passionnante au service d'une société plus solidaire, de devoir fermer ».*

✓ **Le CEPFI subit de plein fouet des restrictions budgétaires et la mise en concurrence des activités**

Le CEPFI (centre de formation, de prévention et d'insertion) de Saint-Michel-sur-Orge subit de plein fouet les restrictions budgétaires et les effets liés aux procédures de mise en concurrence des activités qu'il réalise dans le domaine social :

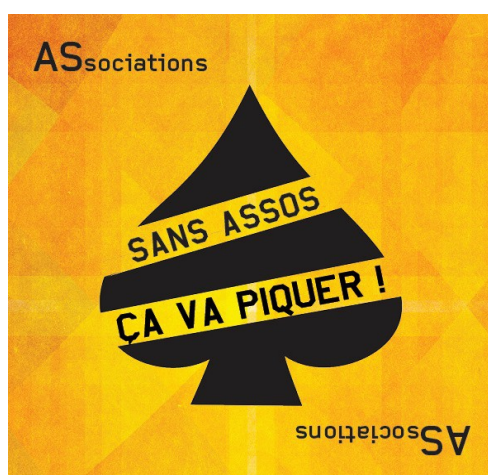
- réduction d'un poste de l'équipe de psychologue du PAEJ en raison des baisses importantes des financements de l'Etat, alors même que les besoins de soutien psychologique des publics fragilisés augmentent et que les files d'attente s'allongent ;
- baisse annoncée des financements politique de la ville qui devrait également impacter notre activité et nos interventions auprès des publics les plus en difficulté.
- annonce tardive des financements qui rend impossible l'organisation des actions annuelles (notification en juin pour un démarrage en septembre).
- obligation annoncée d'associer les financements politique de la ville des co-financements FSE (cf. ci-dessous).
- réorganisation territoriale qui fragilise les financements jusqu'à maintenant assurés par le Conseil général pour les équipes de prévention spécialisée.
- difficulté de maintenir des activités passées en marché public avec des procédures de concurrence acharnée entre les associations mais aussi avec les entreprises du secteur marchand.
- lourdeurs, charge et complexité administratives liées aux obligations qui pèsent sur les associations, aux procédures des appels à projets (plus d'exigence pour moins de financement), contrôles draconiens et retards de paiement des fonds européens (plus de 3 ans) ...

PRESENTATION DU PRINTEMPS (GENERALITES)

Il est irresponsable, alors que le Premier ministre se désole de la percée du Front National, de faire preuve d'un tel aveuglement sur les conséquences de ces décisions. Le gouvernement ne peut pas demander d'un côté aux associations d'être présentes dans le sursaut civique qu'il appelle de ses vœux, et de l'autre provoquer la disparition de tout le tissu associatif local. Cet enjeu est primordial pour la démocratie et la société.

Un groupe de travail vient d'être constitué par le gouvernement et l'Association des maires de France (AMF) pour analyser « l'évolution des finances du bloc local et son impact sur l'investissement public ». **Nous demandons que ce diagnostic s'étende également à l'impact des restrictions budgétaires sur le devenir des associations.**

Interpellé par de nombreuses associations partout en France, le Collectif des associations citoyennes a décidé l'organisation d'un « **PRINTEMPS DES ASSOCIATIONS CITOYENNES** » de mi-mars à juin 2015



Pour mettre en lumière tous les événements (mobilisation, ateliers d'information, soirée-débat, alerte, interpellation, rendez-vous festifs, réalisations de clips vidéos...) organisés par les associations qui :

- défendent et valorisent leurs actions, luttent contre leur instrumentalisation,
- engagent un dialogue avec les collectivités,
- revendiquent les subventions comme une reconnaissance de leur travail d'intérêt général,
- sensibilisent leurs publics, adhérents... à leur richesses et leur difficultés,
- dénoncent la baisse des aides publics ou leur orientation vers la marchandisation,
- mettent en lumière : la force, l'imagination, la solidarité, le désintéressement, l'action non marchande des associations !

Il s'agit aussi de donner à voir la réalité actuelle des associations qui sont en réelle difficulté, celles qui ont cessé d'exister, qui doivent arrêter des actions, licencier...

Il est primordial de souligner l'importance du travail qui est fait quotidiennement, avec des exemples positifs d'actions qui contribuent au lien social, à la démocratie, à la transition écologique, à l'éducation, au bien commun, à la solidarité ; et de donner à voir les endroits/secteurs où ça se passe bien (et donc montrer qu'il est possible de faire des choix).



PROGRAMME

REBATTONS LES CARTES !

SEMAINE DE MOBILISATION DU COLLECTIF
DES ASSOCIATIONS CITOYENNES DE LOIRE-ATLANTIQUE,
DU 16 AU 20 MARS 2015

LUNDI

10h à 13h - Pol'n

Atelier autour du livre « Des associations citoyennes pour demain » de Didier Minot. Cet atelier se fera avec la technique d'animation de l'arpentage

14h à 18h

Rencontre des associations sur leurs lieux d'intervention pour échanger sur leurs situations

MARDI

10h à 13h - Pol'n

Atelier : « Concurrence, c'est quoi le problème ? »

14h à 18h

Rencontre des associations sur leurs lieux d'intervention pour échanger sur leurs situations

MERCREDI

10h à 13h - Pol'n

Atelier : « Désintoxication de la langue de bois ou comment déconstruire notre rapport aux dossiers de subventions ? »

15h à 18h - Place Royale, Nantes

Interpellation du grand public

19h30 - Pol'n

Conférence gesticulée sur les conditions de travail dans l'associatif

JEUDI

10h à 13h à Pol'n

Atelier « les conditions de travail dans l'associatif » poursuite de la conférence gesticulée de la veille

VENDREDI

10h à 13h - Pol'n

Atelier « Quelles collaborations et coopérations entre les associations ? »

17h à 20h - Place du Bouffay, Nantes

Interpellation du grand public

20h - Pol'n

Faisons la fête ensemble : concerts de soutien

Contact : Samuel Poirrier - 06 30 56 41 70

Partout en France commence le printemps des associations citoyenne.

A Angers, le collectif local des associations citoyennes vous propose des temps de sensibilisation, d'action et de réflexion sur l'importance du monde associatif dans notre société.

Menacées par les baisses des dotations de l'état, les associations sont pourtant des leviers essentiels et nécessaires pour le développement local, la cohésion sociale, mais sont aussi porteuses d'emploi et de dynamisme territorial. Le tout au service de l'intérêt général.

Le soutien des actions associatives est un investissement autant nécessaire que rentable sur le long terme. Prenons le temps d'en parler.

PROGRAMME

Mardi 17 Mars

9:00-11:30 : Rencontre des associations sur leur lieux d'intervention pour échanger sur leurs situations

Jeudi 19 Mars

18:30-21:30 : Porteur de parole sur la question des associations **Place du ralliement**

Mardi 24 Mars

14:00-16:30 : Atelier : « concurrence, c'est quoi le problème ? » **Angers Centre Animations**

Vendredi 27 Mars

9:30-12:00 : Rencontre des associations sur leur lieux d'intervention pour échanger sur leurs situations

Lundi 30 Mars

18:30-20:30 : Atelier autour du livre « Des associations citoyennes pour demain » de Didier Minot **Collectif Atomes**

Mercredi 1 Avril

18:30-21:00 : atelier : « désintoxication de la langue de bois ou comment déconstruire notre rapport aux dossiers de subventions **Angers Centre Animations**

Jeudi 2 Avril

9:30-11:00 : Micro trottoir et Marché Gratuit : **Place Bichon**
« Déposez des vêtements ou des objets que vous n'utilisez plus et récupérez-en de nouveaux, sans aucun échange d'argent.
Ne cherchez plus à faire une bonne affaire, venez simplement faire un beau sourire ! »

Contact : paraclac49@gmail.com

PRESENTATION DU COLLECTIF



Les associations citoyennes, se définissent comme autonomes, désintéressées, participatives, au service du bien commun et de l'intérêt général. Elles constituent l'un des piliers de notre vie démocratique, sociale, civique et culturelle. Elles se distinguent d'un petit nombre « d'associations lucratives sans but », pour qui le développement de l'activité et la captation de parts de marché sont devenus prioritaires.

Le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) est né en 2010 pour lutter contre la circulaire « Fillon » qui, dans son contenu, réduisait les associations à devenir de simples prestataires. Le Collectif est à la fois une cellule de veille juridique et d'alerte, de soutien mutuel et de formation pour les associations citoyennes, et un lieu de débat et de réflexion commune. Il interpelle les décideurs politiques nationaux, et propose des analyses et réflexions aux associations regroupées au niveau local qui peuvent ainsi mieux agir, travailler avec les décideurs.

Au fil du temps, il a montré la nécessité d'une parole libre et argumentée au service du renouveau associatif.

L'enjeu est de permettre aux associations citoyennes de contribuer à la construction d'une société à finalité humaine (solidaire, durable et participative) à l'échelon local, national et européen.

Le collectif s'est constitué formellement 2013. Elle compte aujourd'hui 150 adhérents, 1 salarié et environ 120 bénévoles actifs. Le Collectif est en lien avec 12 500 personnes, 1 500 associations dont 110 réseaux nationaux, qui représentent eux-mêmes environ 1 million d'adhérents.

Les réunions du Collectif, pour autant, gardent leur caractère d'ouverture à tous, adhérents ou non d'adhérents. Les réflexions essentielles sont discutées au cours de trois réunions plénières chaque année et dans les groupes de travail associant tous ceux qui le souhaitent, dans un processus d'élaboration commune qui mise sur l'intelligence collective et les savoirs de chacun.

Cinq chantiers sont ouverts pour 2015 en matière de veille et d'alerte :

- **Financements et conséquences de la rigueur** : Une analyse a été menée sur les graves conséquences du plan de rigueur pour les associations. Les chiffres publiés ont ouvert un débat public fortement relayé par les médias, qui a rendu beaucoup plus difficile le déni des problèmes par les autorités.
- **Financiarisation de l'action sociale** : Une analyse a été menée fin 2014 sur le projet d'investissements à Impact Social. Ce travail débouche sur une action d'information et d'interpellation des pouvoirs publics et des banques pour dénoncer les conséquences extrêmement graves de ce projet et s'y opposer.
- **Réglementation** : Le Collectif participe à la préparation de la nouvelle circulaire (Valls) sur les relations financières entre associations et collectivités. Des amendements ont été proposés par le Collectif. Des résultats positifs ont été obtenus, mais des points importants restent à régler.
- **Réforme territoriale et relations associations collectivités** : Le Collectif a participé au groupe interassociatif constitué à l'initiative de Michel Dinet et à l'élaboration d'amendements visant à faire de la vie associative une compétence partagée et à mieux définir des projets de territoire co-construits.
- **Simplifications administratives** : Un travail a été engagé en 2014 à partir d'une enquête auprès des associations sur les complexités et les obstacles administratifs qu'elles rencontrent. Cette analyse a débouché sur des propositions au niveau national. En Île-de-France, un travail plus approfondi est mené dans la durée du fait de la volonté de la Région d'ouvrir le dossier des simplifications.



LES COLLECTIFS LOCAUX

- **Calvados (14)** : CLAC Calvados : cac14.mobilisation@gmail.com
- **Gard (30)** : Collectif gardois des associations solidaires : cga.solidaires@orange.fr
- **Ille-et-Vilaine (35)** : CLAC Rennes Métropole : francis.le-herisse@orange.fr
- **Nord (59) et Pas-de-Calais (62)** : CLAC Nord / Pas-de-Calais : atredez@hotmail.fr – x.galand@mres-asso.org
- **Oise (60)** : CLAC Oise : priscaprice@yahoo.fr
- **Sarthe (72)** : CLAC Sarthe : collectif72@associations-citoyennes.net
- **Paris (75)** : CLAC Paris 18e : cac.paris18@gmail.com – bm18@club-internet.fr
- **Nantes (44)** : CAC Loire Atlantique : collectif.station@gmail.com
- **Est Val-d'Oise (95)** : CAC E.V.O. : saiprogram@gmail.com
- **Seine et Marne (77)** : coordination@fdfr77.org

LES RELAIS LOCAUX

- **Charentes-Maritimes (17)** : actpca@orange.fr
- **Creuse (23)** : alain.detolle@la-navette.net
- **Pays de Morlaix (29)** : contact@resam.net
- **Haute-Garonne (31)** : arcenciel.sud@laposte.net
- **Hérault (34)** : forum.cnp@gmail.com
- **Grenoble (38)** : alainmanach@orange.fr
- **Angers-Maine et Loire (49)** : paraclac49@gmail.com
- **Rhône (69)** : danielhulas@gmail.com
- **Val-de-Marne (94)** : daniel-j.royer@laposte.net